

Les subsides

Il y a d'autres passages du communiqué qui sont un affront à la logique d'un lecteur objectif, mais le temps me manque pour les consigner. Quand il est question d'une réduction de 50 p. 100, quand les produits chimiques sont désignés comme «certains produits chimiques toxiques», et quand il est dit que l'objectif «pourra être réalisable d'ici à 1995 ou avant», ce n'est pas très convaincant. Voilà qui explique la réaction des groupes qui ont déjà fortement critiqué la décision annoncée à Washington.

Cela m'amène au rôle du ministre en tant que négociateur. Franchement, j'ai eu du mal à en croire mes yeux quand j'ai lu le 13 mai, dans le *Toronto Star*, que le ministre avait accusé le ministre ontarien de l'Environnement d'avoir cherché à saboter le projet d'accord de nettoyage canado-américain en exigeant ce qu'il a appelé des normes «exagérément élevées». Je me demande bien sur quoi le ministre de l'Environnement du Canada s'est fondé pour juger exagérées les normes fixées par son homologue ontarien, qui partage avec lui la responsabilité politique de ce qui se passe par le biais d'un accord en voie de rédaction. Si le ministre juge certaines normes exagérées, il devrait jouer franc jeu et expliquer en quoi elles le sont, plutôt que de faire des déclarations publiques au sujet de ce qu'il appelle une «perception». Selon cet article, le ministre aurait également déclaré:

Je suis tout disposé à revenir sur cette perception.

A-t-on déjà vu meilleur exemple de paroles ambiguës? À la veille d'une réunion à Washington avec son homologue américain, le ministre canadien de l'Environnement déclare que le ministre de l'Ontario fixe des normes peu réalistes et, en même temps, il prétend être tout disposé à revenir sur cette perception. Quel négociateur pour le Canada jouissant de toutes ses facultés annoncerait publiquement un désaccord entre les Canadiens, à la veille d'une réunion avec le représentant de l'autre partie à cet accord? C'est inacceptable.

Le ministre doit une explication à la Chambre pour justifier cette attitude sotte, irresponsable et incompétente. S'il n'était pas d'accord avec le ministre de l'Environnement de l'Ontario, il aurait dû régler cette question en privé. Il n'aurait jamais dû annoncer publiquement que le gouvernement du Canada n'approuve pas la position du gouvernement de l'Ontario. Si vous étiez le négociateur de la partie adverse, monsieur le Président, vous vous efforcerez d'obtenir les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi nous nous apprêtons peu à peu à adopter un programme de second ordre. Ce n'est ni équitable, ni juste, ni dans l'intérêt supérieur du Canada.

Lorsqu'il parle au nom du Canada, le ministre de l'Environnement doit exprimer l'opinion unanime de tous ses homologues provinciaux. C'est le moins qu'il puisse faire. S'il y a désaccord, il ne doit pas en faire état publiquement. Les Canadiens doivent résoudre leurs différends entre eux. Ils ne devraient pas les étaler publiquement au Canada ou à Washington pour que l'équipe de négociation adverse puisse en tirer parti. L'attitude

du ministre m'a profondément déçu. Je ne comprends pas comment il peut fonctionner efficacement dans un milieu pareil.

Je m'inquiète aussi qu'il n'ait pas fait son travail et ne comprenne pas que le Canada et les États-Unis ont pris des engagements dans l'Accord de 1978 sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Les États-Unis ne nous font pas de faveur en se conformant aux termes de cet accord. Le ministre de l'Environnement ne semble pas l'avoir encore compris. Cet accord lie les parties. Certaines clauses devraient, semble-t-il, être révisées et renégociées comme nous y incite la Société royale du Canada, le Conseil national de recherches des États-Unis et d'autres organismes importants et réputés d'Amérique du Nord.

Je suis certain que le ministre va dire qu'il s'agit du premier accord, que c'est la première fois et d'autres choses du genre, comme il l'a fait à la période des questions. Le ministre travaille sur des bases établies avant son entrée en scène. L'Accord de 1978 sur la qualité de l'eau des Grands Lacs constituait la première pierre. L'étude réalisée en 1984 par le comité sur les toxiques déversés dans la Niagara en est une autre. Il peut également se baser sur l'étude de la Société royale et de son pendant aux États-Unis. C'est une procédure graduelle. Le ministre tient maintenant les rênes et il doit agir. Il lui faut se rappeler qu'au mois de mai l'année dernière son prédécesseur a fait dans cette enceinte une déclaration plutôt ferme au cours de laquelle il a promis la mise en oeuvre de certains programmes par le Canada et l'EPA au sujet des produits chimiques toxiques dans les Grands Lacs.

● (1230)

Pour terminer, je voudrais préciser que nous avons présenté cette motion, et c'est la seconde fois cette année que nous saisissons la Chambre d'une motion à ce sujet, car nous nous apercevons que la prospérité économique et la santé de notre génération et des générations futures sont en jeu en l'occurrence. C'est une question qui met en cause les générations.

Le ministre occupe ce portefeuille depuis huit mois, mais il n'a jamais pris l'initiative de faire une déclaration sur cette importante question; il a toujours attendu que nous lui forcions la main. Enfin, cette question inquiète vivement les Canadiens en général, de Montréal à l'ouest du pays. J'espère que dans son discours, le ministre nous garantira qu'il comprend l'importance de son rôle de négociateur pour le Canada, de se serrer les coudes du côté canadien plutôt que de céder un atout de négociation. En outre, je souhaite qu'il comprenne parfaitement le pouvoir et la force qu'il peut tirer d'une interprétation correcte et acceptable de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, qui a été signé en 1978.

M. Gurbin: Monsieur le Président, je voudrais poser deux brèves questions portant sur les renseignements relatifs à cette question. Au cours de ses observations, le député a parlé de ce qui s'est passé jusqu'à maintenant. Il a oublié d'aborder les résultats importants qu'il n'a pu obtenir lorsqu'il était ministre de l'Environnement. Il s'est surtout attardé sur les données.